

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE RACINE



Sont présents : M. François Boissonneault, maire
M. Robert Chabot, conseiller
M. Claude Baillargeon, conseiller
M. Christian Beaudry, conseiller
M. Christian Massé, conseiller
M. Michel Brien, conseiller
M. Adrien Steudler, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 décembre 2015, à 19 h, à la salle du conseil située au 136, Route 222, à Racine.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES :

La séance ordinaire est ouverte à 19 h par M. François Boissonneault, maire de Racine.

Mme Mélisa Camiré, Directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

3.1 Séance ordinaire du 2 novembre 2015;

4 4.1 Explication d'un point à l'ordre du jour par le maire;

4.2 PREMIÈRE PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS
(30 minutes maximum) :

5 ADMINISTRATION :

5.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 25 novembre 2015;

5.2 Dépôt des membres du conseil à la municipalité d'une déclaration écrite des intérêts pécuniaires (art. 357 et 358 L.E.R.M.);

6 CORRESPONDANCE :

6.1 Liste des correspondances;

7 RÈGLEMENT :

7.1 Adoption du règlement no 254-04-2015 (MODIFIÉ) modifiant le règlement de zonage 123-12-2006 concernant les définitions, les dispositions sur les piscines, les dispositions sur l'affichage et les enseignes, les normes relatives à l'aménagement des yourtes, la classification des usages et les dispositions relatives aux usages permis et aux normes d'implantation par zone;

8 RÉOLUTIONS :

8.1 Rémunération des employés municipaux;

8.2 Calendrier des réunions du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour 2016;

8.3 Calendrier des séances du conseil pour l'année civile 2016 et avis public du calendrier selon l'article 148 du Code municipal;

8.4 Acceptation de la quote-part et la tarification de Trans-appel pour 2016;

8.5 Identification des priorités d'action pour 2016-2017 à la Sûreté du Québec;

8.6 Adoption du budget 2016 de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt;

8.7 Mandat à la Directrice générale pour transactions à la SAAQ;

- 8.8 Offre de publicité au tournoi de hockey provincial PBM de Valcourt;
- 8.9 Résolution confirmant le désistement de la municipalité auprès de la CPTAQ — demande d'inclusion;
- 8.10 Demande d'appui – transport collectif – Timoniers de Valcourt;
- 8.11 Demande du comité ÉLÉ;
- 8.12 Demande à la Commission de toponymie – Changement de nom chemins Dalton et Jones;
- 8.13 Mandat d'arpentage Daniel St-Pierre – Cession à titre gratuit par le MERN, bande J.-A. Bombardier;
- 8.14 Demande de dérogation mineure présentée par M. Yves Fontaine situé au 320, route 243;
- 8.15 Installation de lampadaire aux poteaux d'Hydro-Sherbrooke – Le Boisé du lac Brompton;
- 8.16 Demande d'états financiers vérifiés et planification quinquennale Loisirs;
- 8.17 Mise en vente du presbytère;

9 QUESTIONS DIVERSES :

10 DEUXIÈME PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 minutes maximum) :

11 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

2015-12-231

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour par Madame la Directrice générale et secrétaire-trésorière,

Il est proposé par M. Christian Massé, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le projet d'ordre du jour soit accepté en ajoutant les points suivants :

9.1 Entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable – facture 2015;

9.2 Motions de félicitations :

9.2.1 Cochons tout rond – ouverture officielle;

9.2.2 Fromagerie Nouvelle-France – Gagnante World Cheese Awards 2015;

9.3 Mise en vente terrain municipal rue Ferland;

9.4 Horaire du bureau municipal.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

2015-12-232

3.1. Séance ordinaire du 2 novembre 2015

ATTENDU QUE tout un chacun des membres de ce conseil déclare et reconnaît avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal des délibérations de la séance du conseil municipal tenue le 2 novembre 2015.

Il est proposé par M. Michel Brien, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Directrice générale et secrétaire-trésorière soit, par la présente, exemptée de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance du 2 novembre 2015, et que le procès-verbal de la séance soit accepté tel que rédigé en y ajoutant les mots « envers les citoyens » au point 8.14.

4. 4.1 Explication d'un point à l'ordre du jour par le maire;

M. le maire rappelle les consignes envers les citoyens qui désirent s'exprimer et explique à la population sa position quant aux sujets suivants :

- États financiers des Loisirs;
- Plan quinquennal des Loisirs (demande d'accès publique);

- Mise en vente du presbytère (3 projets);

4.2. PREMIÈRE PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 minutes maximum) :

La période de questions débute à 19 h 28 et se termine à 19 h 33.

Les sujets des points à l'ordre du jour 8.17, 8.16 ainsi que l'éthique du maire et la politique de tolérance zéro ont été discutés.

5. ADMINISTRATION :

2015-12-233

5.2. Adoption de la liste des comptes à payer au 25 novembre 2015

Il est proposé par M. Robert Chabot, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la liste de comptes à payer, d'une somme de cent quinze mille quatre cent quatre-vingt-quatorze dollars et quinze cents (115 494,15 \$), couvrant la période du 23 octobre au 25 novembre 2015, soit adoptée.

5.3. Dépôt des membres du conseil à la municipalité d'une déclaration écrite des intérêts pécuniaires (art. 357 et 358 L.E.R.M.)

En vertu de l'article 358 sur la Loi sur les Élections et Référendums municipaux (L.E.R.M.), tous les membres du conseil doivent, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection, déposer devant celui-ci une déclaration des intérêts pécuniaires;

En date de la présente séance, les membres du conseil ont déposé ladite déclaration qui sera conservée au bureau municipal tel que le mentionnent les articles 357 et 358 L.E.R.M. Une copie sera acheminée au MAMOT en vertu de ladite loi.

6. CORRESPONDANCE :

6.2. Liste des correspondances

La liste des correspondances reçues au mois de novembre est remise aux membres du conseil.

M. le conseiller, Michel Brien exprime sa satisfaction sur la correspondance reçue à ce jour de la Caisse populaire Desjardins Morilac annonçant l'octroi d'une aide financière pour le projet de plateau multisports au montant de 27 500 \$.

7. RÈGLEMENT :

2015-12-234

7.2. Adoption du règlement no 254-04-2015 MODIFIÉ modifiant le règlement de zonage 123-12-2006 concernant les définitions, les dispositions sur les piscines, les dispositions sur l'affichage et les enseignes, les normes relatives à l'aménagement des yourtes, la classification des usages et les dispositions relatives aux usages permis et aux normes d'implantation par zone

CONSIDÉRANT les pouvoirs attribués par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme à la municipalité de Racine;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Racine applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par le conseiller M. Michel Brien, à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 avril 2015, résolution numéro 2015-04-062;

CONSIDÉRANT QU' à la suite de la résolution CE-15-11-09 de la MRC du Val-Saint-François, déterminant la non-conformité du règlement 254-04-2015, il y a lieu d'apporter une modification audit règlement concernant les dispositions des articles 36, 38 et 40;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Racine, selon l'article 137.4.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adopte un règlement modifié, nommé 254-04-2015 (modifié), qui ne contient que les éléments du règlement désapprouvé qui n'ont pas entraîné cette désapprobation.

À ces causes, il est proposé par M. Claude Baillargeon, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le règlement 254-04-2015 MODIFIÉ, modifiant le règlement de zonage 123-12-2006 concernant les définitions, les dispositions sur les piscines, les dispositions sur l'affichage et les enseignes, les normes relatives à l'aménagement des yourtes, la classification des usages et les dispositions relatives aux usages permis et aux normes d'implantation par zone.

8. RÉSOLUTIONS :

2015-12-235

8.1. Rémunération des employés municipaux

CONSIDÉRANT la situation financière de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les contribuables de Racine sont en partie travailleurs chez BRP à Valcourt et que ceux-ci sont touchés par un gel salarial;

À ces causes, il est proposé par M. Christian Massé, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'annoncer un gel salarial aux employés pour l'année 2016;

Que les élus ne toucheront pas d'augmentation de leur rémunération et auront également un gel salarial pour l'année 2016.

2015-12-236

8.2. Calendrier des réunions du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour 2016

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire du CCU peut convoquer des séances supplémentaires, en vertu de l'article 19 du règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Racine;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite fixer le calendrier des séances du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour l'année 2016;

À ces causes, il est proposé par M. Michel Brien conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le calendrier suivant soit adopté :

Date de réunion du CCU
16 décembre 2015
13 janvier 2016
10 février 2016
16 mars 2016
13 avril 2016
11 mai 2016
15 juin 2016
17 août 2016
14 septembre 2016
12 octobre 2016
16 novembre 2016

2015-12-237

8.3. Calendrier des séances du conseil pour l'année civile 2016 et avis public du calendrier selon l'article 148 du Code municipal

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 148 du Code municipal, la municipalité doit fixer, par résolution, le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2016;

Il est proposé par M. Robert Chabot conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le calendrier suivant soit adopté :

11 janvier 2016	19 h
1 ^{er} février 2016	19 h
7 mars 2016	19 h
4 avril 2016	19 h
2 mai 2016	19 h
6 juin 2016	19 h
4 juillet 2016	19 h
8 août 2016	19 h
Mardi, 6 septembre 2016	19 h
3 octobre 2016	19 h
7 novembre 2016	19 h
5 décembre 2016	19 h

Qu'un avis du calendrier soit publié en vertu de l'article 148 du Code municipal;

Que les assemblées ordinaires et extraordinaires du conseil soient tenues au 136, route 222;

Que lors d'un changement de l'endroit où siège le conseil, Mme la Directrice générale et secrétaire-trésorière publie un avis, conformément avec l'article 145.1 du Code municipal.

2015-12-238

8.4. Acceptation de la quote-part et la tarification de Trans-appel pour 2016

CONSIDÉRANT QUE la quote-part municipale est établie à 3,63 \$ par habitant pour l'année 2016 (3,49 \$ en 2015);

CONSIDÉRANT QUE la population de Racine a été établie à 1 179 habitants;

À ces causes, il est proposé par M. Claude Baillargeon, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité de Racine accepte que la Ville de Windsor soit désignée organisme mandataire du service de transport adapté comme stipulé initialement dans le protocole d'entente;

Que la municipalité de Racine accepte que la Ville de Windsor délègue à l'organisme sans but lucratif Trans-appel inc., l'organisation du service de transport adapté;

Que la municipalité de Racine accepte d'adhérer au service de transport adapté pour l'année 2016 et de payer la quote-part établie à trois dollars et soixante-trois cents (3,63 \$) par personne pour un montant total de quatre mille deux cent soixante-dix-neuf dollars et soixante-dix-sept cents (4 279,77 \$);

Que la municipalité de Racine accepte la tarification suivante pour chacun des déplacements des personnes admises pour l'année 2016 : 3,25 \$ pour un déplacement local; 7,50 \$ pour un déplacement hors territoire (Sherbrooke);

Que la municipalité de Racine accepte les prévisions budgétaires 2016 de l'organisme Trans-Appel.

2015-12-239

8.5. Identification des priorités d'action pour 2016-2017 à la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Sûreté du Québec invite la municipalité à lui transmettre ses priorités d'action pour 2016-2017;

CONSIDÉRANT QUE les élus invitent la population présente à exprimer leur besoin en matière de sécurité publique;

À ces causes, il est proposé par M. Michel Brien, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité transmette les priorités d'action suivantes pour 2016-2017 à la Sûreté du Québec, soit :

Problématique en sécurité routière :

- Intervention de contrôle de la vitesse excessive aux entrées et sorties du village (ajustement nécessaire le soir et matin de semaine en lien avec les opérations de l'entreprise BRP);
- Passage piétonnier au Lac Brompton via le camping;
- Augmentation des heures de la patrouille nautique les fins de semaine ainsi que durant les vacances de la construction;

Problématique de criminalité :

- L'éradication des plants de cannabis dans le secteur agricole;

Action souhaitée en matière de prévention de la criminalité ou d'action communautaire :

- Interventions en milieu scolaire;

2015-12-240

8.6. Adoption du budget 2016 de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une séance ordinaire du conseil de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt, tenue le 11 novembre 2015, la Régie a adopté son budget pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT QUE la Régie doit transmettre son budget aux municipalités membres pour adoption;

À ces causes, il est proposé par M. Christian Massé, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le budget 2016 tel que présenté au tableau suivant :

Revenus	
Services rendus	
Quotes-part	643 604.08
Revenus — Sécurité publique	12 000.00
Autres revenus	2 450.00
Affectation surplus	<u>18 679.00</u>
Total Revenu & affectation	33 129.00
Grand total des Revenus	676 733.08
Charges	
Administration générale	
Conseil d'administration	3 484.40
Salaires & avantages sociaux	130 221.02
Gestion financière et administrative	<u>60 660.00</u>
Total Administration générale	194 365.42
Sécurité publique	
Sécurité incendie — général	20 290.00
Interventions	107 511.85
Formation & pratiques	59 071.32
Prévention	<u>15 007.88</u>
Total Sécurité incendie — général & brigade	201 881.05
Sécurité incendie — équipements	61 727.00
Sécurité incendie — véhicules	45 050.00
Sécurité incendie — casernes	<u>38 500.00</u>
Total Sécurité incendie – E.V.C.	145 277.00
Total Sécurité publique	347 158.05
Dette à long terme — Intérêts	13 659.86
Grand total des Charges + Frais financement	555 183.33
Remboursement en capital	108 300.00
Grand total Charges + Frais fin. + Capital	663 483.33
Affectations	13 249.75
Grand total Charges+Intérêts+Capital+Affect.	676 733.08

QUE le montant des dépenses totales pour l'année 2016 soit estimé à 676 733.08 \$, que les revenus prévisibles et affectations soient estimés à 33 129.00 \$, établissant ainsi le montant total en quotes-parts pour l'année 2016 à 643 604.08 \$;

QUE le budget ainsi que le tableau établissant les quotes-parts pour l'année 2016, soient transmis aux municipalités parties à l'entente constitutive de la Régie pour adoption à la séance ordinaire de décembre 2015 :

BASE DE CALCUL SELON L'ENTENTE CONSTITUTIVE									
MUNICIPALITÉS	budget total: 85 %					budget total: 15 %		QUOTE-PART 2016 15 % base 1/6 85 % Richesse Foncière	
	R.F. 2016 (\$)	F.C.	R.F.U 2016 (\$)	% (%)	(\$)	BASE 1/6 (%)	(\$)		
CANTON VALCOURT	127 763 740 \$	1.00	127 763 740 \$	16.5991%	90 807.64 \$	16.6667%	16 090.10 \$	106 897.74 \$	
MARICOURT	54 913 000 \$	1.02	56 011 260 \$	7.2770%	39 809.81 \$	16.6667%	16 090.10 \$	55 899.91 \$	
RACINE	219 341 095 \$	1.03	225 921 328 \$	29.3518%	160 572.81 \$	16.6667%	16 090.10 \$	176 662.91 \$	
LAWRENCEVILLE	49 956 775 \$	1.10	54 952 453 \$	7.1394%	39 057.27 \$	16.6667%	16 090.10 \$	55 147.37 \$	
VALCOURT	200 818 010 \$	1.04	208 850 730 \$	27.1340%	148 439.94 \$	16.6667%	16 090.10 \$	164 530.04 \$	
BONSECOURS	84 388 670 \$	1.14	96 203 084 \$	12.4987%	68 376.01 \$	16.6667%	16 090.10 \$	84 466.11 \$	
TOTAL	737 181 290 \$		769 702 595 \$	100.00%	547 063.48 \$	100.00%	96 540.61 \$	643 604.08 \$	

2015-12-241

8.7. Mandat à la Directrice générale pour transactions à la SAAQ

Il est proposé par M. Robert Chabot, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE Mme Mélisa Camiré, directrice générale soit autorisée à procéder à tous types de transactions à la Société de l'assurance-automobile du Québec (SAAQ) pour et au nom de la municipalité de Racine.

Que cette autorisation est d'une durée indéterminée.

2015-12-242

8.8. Offre de publicité au tournoi de hockey provincial PBM de Valcourt

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur du tournoi de hockey provincial PBM de Valcourt offre à la municipalité la possibilité de placer une publicité sur différents outils publicitaires (horaire, affiche des résultats, site internet, etc.);

CONSIDÉRANT QU' une quinzaine de jeunes de Racine sont inscrits au hockey mineur en 2016;

À ces causes, il est proposé par M. Robert Chabot, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité accepte l'offre de publicité pour la somme de cinquante dollars (50 \$) pour le tournoi de hockey provincial PBM de Valcourt.

2015-12-243

8.9. Résolution confirmant le désistement de la municipalité auprès de la CPTAQ – demande d'inclusion

ATTENDU QUE la résolution numéro 2014-04-101, demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) l'inclusion de la zone agricole une partie des lots 2 676 175, 2 675 635 et 2 675 638 et du lot 2 676 344;

ATTENDU QU' à l'égard du commentaire de la CPTAQ qu'une inclusion ne peut pas servir de monnaie d'échange;

À ces causes, il est proposé par M. Michel Brien, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Racine renonce auprès de la CPTAQ à la demande d'inclusion relativement au lot 2 676 344 et partie de lots 2 676 175, 2 675 635 et 2 675 638;

2015-12-244

8.10. Demande d'appui – transport collectif – Timoniers de Valcourt

- CONSIDÉRANT QUE les Timoniers de Valcourt ont présenté à la municipalité une lettre d'intention proposant une demande de service prolongé pour les vendredis soir dans le cadre du projet « Retourne chez toi au crépuscule »;
- CONSIDÉRANT QUE un premier sondage a été effectué auprès des familles participant aux activités des Timoniers de Valcourt afin de connaître la viabilité de cette demande et en connaître les utilisateurs pour 2015-2016;
- CONSIDÉRANT QUE l'organisme évalue actuellement à l'utilisation de deux circuits, soit 16 places;
- CONSIDÉRANT QUE les objectifs sont :
- améliorer la facilité du transport aux cadets vers le lieu du rassemblement du vendredi soir, vers 18 h 30;
 - rehausser la sécurité lors des déplacements des jeunes;
 - augmenter le nombre de cadets participant à des activités stimulantes bien organisées et sécuritaires de plaisance;
 - contribuer à offrir à la jeunesse de la région la possibilité de relever une multitude de défis, l'inscription au programme des cadets étant gratuite;

À ces causes, il est proposé par M. Robert Chabot, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que ce conseil appui la demande des Timoniers de Valcourt auprès de Trans-appel, transport collectif du Val Saint-François afin d'offrir le service de retour au crépuscule les vendredis soir à 18 h 30.

2015-12-245

8.11. Demande du comité ÉLÉ;

- CONSIDÉRANT QUE le Comité d'éveil à la lecture et à l'écriture (ÉLÉ) du Val-Saint-François est en place depuis septembre 2006;
- CONSIDÉRANT QUE ce comité regroupe de nombreux partenaires de la MRC et fait, par plusieurs activités de sensibilisation, l'éveil à la lecture et à l'écriture pour les enfants de 0 à 12 ans;
- CONSIDÉRANT QUE ce projet permettra de remettre un livre pour chaque enfant dont la famille bénéficie d'un panier de Noël.

À ces causes, il est proposé par M. Claude Baillargeon, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers

Que ce conseil autorise la dépense de soixante-cinq dollars (65 \$) pour l'année 2016.

2015-12-246

8.12. Demande à la commission de toponymie – changement de nom chemin Dalton et Jones;

- CONSIDÉRANT QUE les chemins Lussier et Jones sont des voies de circulation situées sur le territoire de la municipalité de Racine;
- CONSIDÉRANT QUE le chemin Dalton, situé sur le territoire de la Municipalité de Maricourt, est le tronçon de voie qui relie les chemins cités précédemment;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Maricourt est en accord de changer le nom du chemin Dalton par Lussier;

CONSIDÉRANT QUE le changement du nom du chemin Jones par Lussier aura moins d'impact sur les citoyens concernés par cette modification;

CONSIDÉRANT QUE sur le chemin Jones, il y a moins de bâtiments (3 numéros d'immeubles) que sur le chemin Lussier (5 numéros d'immeubles);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Maricourt, par sa résolution no 136-2015, appuie la Municipalité de Racine pour amorcer les démarches de changement de nom du chemin Dalton par Lussier;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de toponymie de la municipalité de Racine a étudié la demande;

CONSIDÉRANT QUE le comité de toponymie est d'accord avec le nom choisi;

À ces causes, il est proposé par Michel Brien, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil demande à la Commission de toponymie de changer les noms des chemins Jones et Dalton par « chemin Lussier ».

2015-12-247

8.13. Mandat d'arpentage Daniel St-Pierre – Cession à titre gratuit par le MERN, bande J.-A. Bombardier

Il est proposé par Claude Baillargeon, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Mélisa Camiré, à mandater M. Daniel St-Pierre, arpenteur-géomètre, pour arpenter et cadastrer les parcelles de terrains (lots 3 856 898, 3 933 203, 3 933 204 et 3 933 205);

QUE le maire M. François Boissonneault, et la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Mélisa Camiré, soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à ces fins.

2015-12-248

8.14. Demande de dérogation mineure présentée par Yves Fontaine situé au 320, route 243

CONSIDÉRANT QU' un permis municipal (numéro 2015-10-0156) a été refusé pour permettre l'aménagement d'un garage détaché;

CONSIDÉRANT QUE M. Yves Fontaine a demandé au conseil municipal de lui accorder une dérogation au règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE cette demande visait à autoriser la construction d'un deuxième garage détaché à des fins résidentielles d'une superficie approximative de 105 m² et à autoriser la superficie totale maximale de 168,64 m² pour l'ensemble des bâtiments accessoires;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage numéro 123-12-2006 prévoit à la section 3 à l'article 4.12 que la superficie totale maximale de l'ensemble des bâtiments accessoires (2 bâtiments) est de quatre-vingt-dix (90) mètres carrés;

- CONSIDÉRANT QUE le garage existant a une superficie de 63,64 m². La différence de l'ensemble est de 78,64 mètres carrés;
- CONSIDÉRANT QUE le lot 5 216 539 est suffisamment grand (52 033 m²) pour que Monsieur Fontaine y construise un deuxième garage à des fins résidentielles;
- CONSIDÉRANT QUE la dérogation demandée ne porterait pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- CONSIDÉRANT QUE la demande est faite dans le but de régler un problème juridique existant concernant la propriété de Monsieur Fontaine sur la rue Fontaine;
- CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande en fonction des critères applicables, de la réglementation en vigueur, de la propriété concernée, des bâtiments existants et des travaux autorisés;
- CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil d'accepter cette demande de dérogation mineure afin d'autoriser la construction d'un deuxième garage détaché à des fins résidentielles d'une superficie approximative de 105 m² et d'autoriser la superficie totale maximale de 168,64 m² pour l'ensemble des bâtiments accessoires;

Le vote est demandé : et résolu à la majorité des conseillers présents

POUR : 4 votes

CONTRE : 2 votes

Le maire ne participe pas au résultat du vote.

Les conseillers Claude Baillargeon et Robert Chabot enregistrent leur dissidence.

Que la demande de dérogation mineure soit acceptée;

Que la construction du garage doit respecter les dispositions sur l'architecture et les matériaux de revêtement des bâtiments accessoires;

Que le garage doit respecter les normes relatives à l'implantation des bâtiments accessoires dans la zone ID-4 (îlot déstructuré).

QU'avant d'entreprendre des travaux de construction un croquis à l'échelle soit soumis et approuvé, au préalable, par le Service d'urbanisme de la municipalité

2015-12-249

8.15. Installation de lampadaire aux poteaux d'Hydro-Sherbrooke – Le Boisé du lac Brompton

- CONSIDÉRANT le développement domiciliaire sur le chemin J.A-Bombardier;
- CONSIDÉRANT QUE l'éclairage des rues vise en premier lieu à assurer la sécurité des citoyens;
- CONSIDÉRANT QUE le promoteur du projet souhaite faire l'ajout au réseau d'éclairage public, d'un luminaire « standard » à l'intersection du Chemin J.-A. Bombardier et le futur chemin du Boisé;
- CONSIDÉRANT QUE ce luminaire sera installé dans le poteau de bois de la compagnie « Hydro-Sherbrooke »;

CONSIDÉRANT QU' Hydro-Sherbrooke procède à la fourniture et l'installation des luminaires « standards », et ce, sans frais pour la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE seulement les frais mensuels pour la consommation d'énergie sont assumés par la municipalité;

À ces causes, il est proposé par M. Adrien Steudler, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise l'installation d'un luminaire « standard » à l'intersection du Chemin J.-A. Bombardier et le futur chemin du Boisé;

QUE le service de l'urbanisme soit mandaté pour effectuer les suivis avec le promoteur et le fournisseur.

2015-12-250

8.16. Demande d'états financiers vérifiés et planification quinquennale – Loisirs

Le vote est demandé pour transmettre à la municipalité des états financiers vérifiés pour 2015 par les Loisirs de Racine inc.;

POUR : 3 votes

CONTRE : 4 votes

Le maire prend part au résultat du vote.

Et résolu à la majorité des conseillers présents :

De refuser de demander aux Loisirs de Racine inc. de transmettre à la municipalité des états financiers vérifiés pour 2015;

2015-12-251

Le vote est demandé pour rendre publique à la municipalité la planification quinquennale par les Loisirs de Racine inc.;

POUR : 1 vote

CONTRE : 6 votes

Le maire prend part au résultat du vote.

Et résolu à la majorité des conseillers présents :

De refuser de rendre publique la planification quinquennale des Loisirs de Racine inc.;

2015-12-252

8.17. Mise en vente du presbytère

CONSIDÉRANT QUE la Société du Patrimoine de Racine-Brompton-Gore a présenté au conseil municipal une offre d'achat de l'ancien presbytère pour un montant symbolique, afin d'en assurer la préservation et y créer un lieu communautaire;

CONSIDÉRANT QUE la Société a confirmé son intention de développer le volet communautaire, notamment en identifiant les intervenants et partenaires qui pourraient être associés à ce volet, tout en tenant compte des infrastructures existantes;

CONSIDÉRANT QUE la Société estime qu'elle est en mesure d'assurer la pérennité de ce projet à long terme;

CONSIDÉRANT QUE la Société a reçu un appui financier de la Caisse populaire Morilac pour ce projet ainsi que l'appui de

citoyens prêts à contribuer financièrement à la réaffectation et à la restauration de l'ancien presbytère;

CONSIDÉRANT QU' outre l'appui accordé à la Société, la Caisse populaire Morilac a confirmé par écrit au Conseil son appui financier à un autre projet communautaire municipal;

CONSIDÉRANT QUE la vente de l'ancien presbytère dégage la municipalité des coûts reliés à l'entretien ou la démolition de cet immeuble;

CONSIDÉRANT QUE l'article 6.2 du Code municipal autorise la cession à titre gratuit à un organisme à but non lucratif;

CONSIDÉRANT QUE certaines conditions doivent être précisées et discutées avec la Société avant que cette cession ne soit conclue, notamment en ce qui concerne les coûts de cette transaction, le terrain, et le bâtiment visés ainsi que l'usage des lieux;

Le vote est demandé pour que le conseil mandate le Comité du Secteur de la vie communautaire pour qu'il discute des conditions de cession de l'ancien presbytère avec la Société et fasse rapport au Conseil.

POUR : 4 votes

CONTRE : 3 votes

Le maire prend part au résultat du vote.

Et résolu à la majorité des conseillers présents :

Que le conseil mandate le Comité du Secteur de la vie communautaire pour qu'il discute des conditions de cession de l'ancien presbytère avec la Société et fasse rapport au Conseil.

9. QUESTIONS DIVERSES :

2015-12-253

9.1. Entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable – facture 2015

ATTENDU QUE l'Entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable 2014-2018 prévoit à son annexe 7.1, notamment :

« Cohérence : les parties à l'entente reconnaissent une marge d'erreur de + ou – cinq (5 %) pour l'établissement des volumes d'eau attribués à chacune des municipalités, ainsi qu'un équivalent de trois cents (300) jours de données de lecture, par année. »

« Solution alternative : À défaut d'avoir des données cohérentes, les volumes d'eau consommés de l'an passé seront utilisés pour le calcul. Cette base de calcul alternative sera utilisée seulement pour la ou les municipalités touchées. »

ATTENDU QUE durant l'année 2015, les débitmètres C1 et C5 ont éprouvé quelques difficultés faisant en sorte que la marge d'erreur était supérieure à 5 %;

ATTENDU QUE les volumes d'eau consommés des municipalités touchées doivent être révisés afin d'utiliser les débits consommés de l'année précédente, soit 2014;

ATTENDU QUE les volumes corrigés représentent 82.4 % des volumes totaux facturés;

ATTENDU QUE de conserver cette méthode pourrait risquer de transférer une partie des coûts à une municipalité dont les volumes n'ont pas été révisés;

ATTENDU QUE compte tenu de la situation, toutes les municipalités parties à l'entente sont en accord à ce que la Ville de Valcourt utilise les débits consommés 2014 pour établir la facture 2015 de chacune des municipalités parties à ladite entente;

Il est proposé par M. Michel Brien, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal de Racine est en accord à ce que les débits consommés pour l'année 2014 soient utilisés pour la facture de l'année 2015 et l'établissement de la facture estimée de l'année 2016.

9.2. Motions de félicitations :

2015-12-254

9.2.1. Cochons tout rond – ouverture officielle

Il est proposé par M. Michel Brien, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers

Qu'une mention de félicitations est formulée à l'égard de l'entreprise Les cochons tout rond, pour le citoyen M Patrick Mathey, pour l'ouverture officielle de sa nouvelle boutique et l'atelier de transformation.

2015-12-255

9.2.2. Fromagerie Nouvelle-France – Gagnante World Cheese Awards 2015

Il est proposé par M. Michel Brien, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers

Qu'une mention de félicitations est formulée à l'égard de la Fromagerie Nouvelle-France pour la citoyenne, Mme Marie-Chantale Houde, pour les prix or (fromage le Pionnier) et argent (fromage la Madeleine) au World Cheese Awards 2015.

2015-12-256

9.3. Mise en vente terrain municipal rue Ferland

Le vote est demandé pour que la municipalité mette en vente le terrain municipal de la rue Ferland soit le numéro de lot 1824901 portant le matricule : 0241 96 8249 au prix de l'évaluation municipale actuelle soit 42 900 \$.

POUR : 7 votes
CONTRE : 0 vote

Le maire prend part au résultat du vote.

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité mette en vente le terrain municipal de la rue Ferland soit le numéro de lot 1824901 portant le matricule : 0241 96 8249 au prix de l'évaluation municipale actuelle soit 42 900 \$.

2015-12-257

9.4. Horaire du bureau municipal

CONSIDÉRANT QU' il est impératif de réduire les dépenses d'administration de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la masse salariale représente la plus grande part des dépenses en administration;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est à étudier une réforme de la structure du personnel de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités avoisinantes ont des heures d'ouverture réduites;

Le vote est demandé pour que les services du bureau municipal, y compris l'urbanisme, soient accessibles aux citoyens et au public uniquement du mardi au vendredi, de 8 h 30 à midi et de 13 h à 16 h, et ce à compter du 5 janvier 2016.

POUR : 6 votes
CONTRE : 1 vote

Le maire prend part au résultat du vote.

Et résolu à la majorité des conseillers présents :

Que les services du bureau municipal, y compris l'urbanisme, soient accessibles aux citoyens et au public en général uniquement du mardi au vendredi, de 8 h 30 à midi et de 13 h à 16 h, et ce à compter du 5 janvier 2016.

Le tout sans restreindre pour autant l'accès au service des travaux publics en cas de nécessité ni aux services de la Caisse populaire Morilac en dehors de ces périodes.

10. DEUXIÈME PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 minutes maximum)

La période de questions débute à 20 h 50 et se termine à 21 h 08.

Les sujets des points à l'ordre du jour 9.3, 8.14, 7.1, 8.15, 8.16 ont été discutés.

2015-12-258

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions ou de résolutions, le cas échéant

M. le conseiller M. Michel Brien propose la levée de la séance à 21 h 9.

M. François Boissonneault
Maire

Mme Mélisa Camiré
Directrice générale et secrétaire-trésorière